



Les Bordes Chalonges

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

seine-et-marne.fr  

SEINE & MARNE **77**
LE DÉPARTEMENT

ÉDITO

Écrins de biodiversité et indicateurs de la qualité de l'environnement, les espaces naturels sensibles (ENS) sont des sites exceptionnels, préservés de l'urbanisme, des infrastructures routières et de toute forme de dégradation. Dans le cadre de ses actions pour le développement durable (Agenda 21) et pour la préservation de la biodiversité, le Conseil général met tout en œuvre pour protéger ces espaces remarquables. Constitués, entretenus et aménagés par les services du Département, les ENS sont des maillons essentiels pour maintenir la richesse naturelle de la Seine-et-Marne.

C'est en 2002 que le Département finalise l'acquisition de l'espace naturel sensible des Bordes Chalonges. L'aménagement des cheminements vous garantit un accès sécurisé au site et permet, en canalisant les piétinements, de préserver les milieux naturels et la biodiversité.

À la gestion sylvicole* passée est aujourd'hui préférée une gestion raisonnée des boisements pour favoriser le retour progressif à une forêt spontanée*.

Nous vous invitons à suivre l'un des quatre sentiers aménagés pour vous permettre la découverte du site et de ses occupants dans les meilleures conditions.



Jean Dey

1^{er} Vice-président
du Conseil général
chargé de
l'environnement
et du développement
durable



Vincent Éblé

Sénateur,
Président
du Conseil général
de Seine-et-Marne



Plan d'intendance de Bombon (XVIII^e siècle).
Photo : ARCHIVE CG77



Zone d'accueil pour le pique-nique à l'entrée du site
Photo : Maxime Briola

L'ENS, d'une surface de 65 hectares, domine un méandre du ru d'Ancoeur, petit ruisseau qui a creusé son lit dans le plateau de la Brie. Le bois fait partie d'un massif forestier d'un millier d'hectares.

En vieux français, Borde signifie une petite maison ou une petite exploitation agricole qui se différencie de la ferme par l'absence de mur de clôture.

Le secteur de Bombon a toujours été voué à l'agriculture : blé, avoine, betterave à sucre sur les terres les plus riches et vigne sur le versant ensoleillé de l'Ancoeur. La fin du XIX^e siècle voit l'avènement des grandes cultures. Ainsi, de 1870 à 1900, la vigne passe de 40 à 10 hectares, les bois gagnent sur les friches, tandis que les cultures

Le site a subi de nombreuses mutations agricoles et forestières avant de devenir un espace de préservation et de découverte des richesses naturelles.

Dans une boucle du ru d'Ancœur

Meule non achevée
Photo : Maxime Briola

céréalières doublent leur superficie et que l'optimisation des rendements réduit le nombre d'exploitations de 91 à 7 ! C'est à cette époque que le moulin, le pressoir et l'huilerie, qui jusque-là permettaient à tous de transformer le fruit des récoltes, cessent leur activité.

L'exploitation de meulières dès le XVII^e siècle dans les alentours explique probablement la présence, non loin de la mare, d'une meule brisée. Mais cette activité resta anecdotique en comparaison des meulières de La Ferté-sous-Jouarre (ENS départemental du Bois de la Barre). Au XIX^e siècle, plusieurs carrières de sables et grès étaient en activité pour le bâtiment et le pavage.

Au cours de l'histoire, le site a appartenu à de nombreuses familles. L'un de ses propriétaires les plus illustres fut Pierre-Marie Durand, le célèbre « Roi du kilowatt ». En 1941, alors maire de Bombon, il achète diverses parcelles pour former un domaine de 1400 hectares, soit 93% du territoire communal, dont font partie les Bordes Chalonges. Le site sera ensuite acquis par le Département en deux étapes : la partie nord en 1992 et la partie sud en 2002. Avant son acquisition par le Département, il a surtout fait l'objet d'une gestion *sylvicole** : la partie nord fut transformée en peupleraie en 1977, tandis que, dès 1980, la partie sud a été gérée pour passer d'un taillis à une futaie de chênes où 11 hectares de frênes ont également été plantés.

À chaque milieu ses espèces

Les Bordes Chalonges comprennent essentiellement des boisements de chênes sessiles et pédonculés. Plus on s'approche du ru, plus les chênes se mélangent aux frênes, adeptes des sols gorgés d'eau. Puis, sur les rives de l'Anceur, les boisements cèdent la place à une prairie humide.

La présence des marnes vertes, des roches imperméables, sous la meulière de Brie, favorise l'apparition de deux sources dont l'une alimente une mare à la végétation luxuriante. À ses abords, toute une vie s'organise pour la faune amphibie. Ainsi, les amphibiens et libellules, qui vivent dans l'eau à l'état de têtard ou de larve, y retournent pour se reproduire.



Photo : Maxime Briola



La belle **aeschna bleue** est une libellule habituée des lieux. La femelle, marron-verdâtre, vient pondre en été sur la végétation en décomposition des berges.



Photo : Maxime Briola



Ces sous-bois accueillent des fleurs discrètes comme l'épipactis helleborine, l'orchis pourpre, la scille à deux feuilles ou la **douce-amère**, une petite liane aux baies rouges toxiques. À la faveur des zones d'éclaircies, des tapis de jonquilles peuvent se former pour le bonheur des promeneurs. Leur cueillette est réglementée, afin que chacun puisse profiter de leur beauté.



Photo : Thomas Rogée



En étant discret, il est possible d'observer de nombreux oiseaux (grive musicienne, **pic épeiche**, pic noir, pic mar, gros-bec casse-noyaux...), mais également des grands mammifères (chevreuil, sanglier). Au printemps, il n'est pas rare d'entendre le coucou gris entonner son fameux chant, quant à le voir...



Photo : Maxime Briola



Par temps humide, la **salamandre** tachetée prospecte la litière à la recherche de lombrics et autres invertébrés.



Photo : Maxime Briola



↗
 Au niveau le plus bas du vallon, la prairie humide offre un paysage dégagé. Le débit du ru d'Ancœur est très variable au cours de l'année. En hiver, il sort de son lit pour s'étaler sur les prairies qui le bordent, tandis qu'à la belle saison un passage à gué permet d'accéder à la prairie de la rive droite. C'est dans cette prairie humide et ensoleillée que l'on peut admirer des orchidées sauvages (**orchis pyramidal**, orchis incarnat, ophrys abeille), mais également d'autres fleurs typiques de ce milieu, comme le silène fleur de coucou ou la grande consoude.

De nombreux insectes viennent profiter du nectar de ces fleurs, les plus remarquables étant les papillons, dont le magnifique **grand mars changeant**. Cette espèce se caractérise par le miroitement de ces ailes aux couleurs irisées. De petits oiseaux, comme le **bruant jaune** ou le chardonneret élégant, sont parfois aperçus voletant çà et là en quête de graines.

Quatre sentiers permettent d'apprécier la diversité des Bordes Chalonges :

L'une des priorités du Département a été d'aménager le site pour l'ouvrir au public : parking, aire de pique-nique, prairie de jeu et sentiers balisés. Plusieurs équipements de franchissement de cours d'eau ou de mare ponctuent les parcours.

- **Le sentier jaune** permet une promenade confortable autour de l'aire d'accueil équipée de tables de pique-nique.
- **Le sentier bleu** traverse un jeune boisement naturel qui succède à l'ancienne peupleraie, progressivement éliminée. Un ponton permet l'observation rapprochée des animaux aquatiques de la mare. Vous pourrez découvrir également les vestiges de l'extraction d'une meule taillée dans la pierre... meulière !
- **Le sentier rouge** s'aventure plus loin au bord du ru d'Ancœur et ses prairies inondables. Lors de crues importantes, l'eau s'infiltre dans le calcaire de Champigny à travers un gouffre bien visible.
- **Le sentier vert** permet la découverte du plateau boisé. Au détour des chemins, vous découvrirez quelques mares forestières et les plantes et libellules peu communes qui les occupent.

Pour tous ces parcours, des chaussures de marche ou bottes sont recommandées.



Le retour progressif
à une forêt spontanée*

Débardage du bois à l'aide d'un cheval
Photo - Sylvestre Plancke

Gérer en douceur...

Après son acquisition par le Département, des aménagements ont été mis en place de façon à optimiser le potentiel écologique des lieux. En fonction des milieux présents, les objectifs de gestion varient.

Pour les boisements de la partie nord, des coupes de bois régulières sont réalisées dans la peupleraie et les quelques bosquets de résineux. Afin de préserver au mieux le site, le **débardage*** est réalisé à l'aide de chevaux. Les éclaircies sont ainsi colonisées par les espèces végétales autochtones. Ces boisements, trop jeunes, n'offrent pas suffisamment de cavités naturelles pour la nidification, l'hibernation ou le repos de nombreuses espèces arboricoles (rapaces nocturnes, chauves-souris...). Des abris artificiels ont donc été installés,

pour compenser le manque temporaire d'arbres morts ou **sénescents***. Dans le futur, les arbres morts seront conservés, sauf s'ils représentent un danger pour les visiteurs. Tous les ans, la prairie bordant les deux rives du ru fait l'objet d'une fauche automnale des deux tiers de sa surface. Cette fauche tardive permet aux insectes et aux plantes d'accomplir entièrement leur cycle de reproduction.

Quant à la partie sud, elle ne fait pas l'objet de beaucoup d'interventions **sylvicoles***. Seules les mares sont entretenues pour favoriser la reproduction des amphibiens. Elles sont gérées dans une logique de réseau, afin de maintenir différents types de point d'eau plus ou moins encombrés de végétaux, profitant ainsi à un plus grand nombre d'espèces.



LÉGENDE

Sentiers balisés :

jaune (15 mn)	Mare	Parking
bleu (45 mn)	Prairie sèche	Point infos
rouge (90 mn)	Prairie humide	Point d'intérêt
vert (90 mn)	Bois	Zone de pique-nique



(*) GLOSSAIRE

Sénescent :
la sénescence caractérise un vieillissement biologique naturel. Les arbres sénescents, bien qu'encore vivants, possèdent souvent des branches mortes et cavités favorables à la faune.

Débardage :
consiste à extraire le bois coupé de la forêt. L'usage d'un cheval permet d'éviter les dégâts causés par de lourds engins motorisés.

Forêt spontanée :
s'oppose à une forêt plantée ou semée. La végétation qui y pousse est issue de graines disséminées de façon naturelle.

Sylvicole :
qui concerne la forêt ou la sylviculture, c'est-à-dire la culture de la forêt.



Accès

Depuis la RD 408 (Melun/Nangis), prendre la direction de Bombon, parking à 800 m à droite.

Pour aller plus loin

Visite de monuments historiques remarquables situés à proximité : ferme fortifiée des Époisses, village de Saint-Méry, collégiale de Champeaux, château fort de Blandy-les-Tours...

 Retrouver la vidéo sur SEINE-ET-MARNE.FR



Conseil général de Seine-et-Marne
 Hôtel du Département - 77010 Melun Cedex
 01 64 14 77 77